



NEUVILLE SAINT VAAST



PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 21 mai à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle d'honneur Donald BROWARSKI sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 24 avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre / LEGAY Sébastien / DELREUX Daniel / FOURNIER David / RUFFIN Jérôme/ DURIER Arnaud/ GOURGUECHON Philippe / Thierry GILLET.

Mesdames BERTRAND Sylvie / LANGHAM Nathalie/ REHABI Sandrine / CONDAMINE Estelle / DUBUS Anne / KUBICKI Valérie / Nathalie DECOUPIGNY / Aymie CLEMENT.

Formant la majorité des membres en exercice. Il est à noter la présence de deux personnes dans le public.

A l'exception de :

- Madame Virginie PRZYBOROWSKI, excusée, a donné procuration à Madame Sylvie BERTRAND.
- Monsieur Frédéric DUPUIS, excusé, a donné procuration à Monsieur Jérôme RUFFIN.
- Monsieur Grégory VEGA, excusé, a donné procuration à Madame Aymie CLEMENT.

Madame Nathalie DECOUPIGNY arrivera à 19h10. Madame Anne DUBUS arrivera à 19h30. Monsieur Thierry GILLET arrivera à 19h35.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. LEGAY Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance. Il est aidé dans sa fonction par Mme Géraldine Bresson, secrétaire de mairie.

Madame BRESSON Géraldine explique la raison pour laquelle elle n'a pas pu transmettre en temps et en heure le procès-verbal du 02 avril 2025. Elle a préféré prioriser l'enregistrement du budget en comptabilité et l'envoi des documents en préfecture et en perception.



NEUVILLE SAINT VAAST



1. Délibération au sujet de l'école de musique

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOURNIER.

Ce dernier rappelle que suite à la dissolution du SIVU de l'école de musique (Maroeuil-Neuville), avec la volonté de continuer cet enseignement communal, soit le SVU devenait communal ou associatif ; une association a vu le jour.

Cette association est composée de son président, Monsieur Dominique CARON, la vice-présidente, Madame Jessica HEDHLI, la trésorière, Madame Laetitia MIANI, la trésorière adjointe, Madame Agnès ROUSSEL, la secrétaire, Madame Aurélie GENTIL, la secrétaire adjointe, Madame Pauline DUJARDIN puis des membres du conseil d'administration au nombre de 7 personnes dont Monsieur le Maire, 3 adjoints et 1 conseiller.

Monsieur le Maire, Madame BERTRAND et Monsieur FOURNIER soulignent le professionnalisme et l'engagement des membres de cette association.

Monsieur FOURNIER explique que l'association est ainsi soumise à un conventionnement entre l'Etat et la confédération musicale qui les oblige à céderiser les professeurs de musique mais qui également alourdit les charges (environ 40%)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique CARON, président.

Les membres du bureau s'étant réuni avec l'association de musique proposent aux membres du conseil un école de musique communale.

- La mairie gérerait les payes et grâce au logiciel que la mairie possède déjà, 3DOuest, comme pour la gestion de la cantine et des centres de loisirs, la gestion serait gérée par ce biais (il y aurait 8 professeurs à 28 heures/semaine)
- Une commission extra-communale pourrait par exemple être créée afin de gérer les instruments, les plannings. Cette commission serait composée des personnes du conseil d'administration (le bureau) ainsi que des membres de l'association.



NEUVILLE SAINT VAAST



Madame DECOUPIGNY arrive à 19h10.

Madame BERTRAND insiste sur le fait que les membres de l'association aideraient au maximum la secrétaire de mairie dans sa tâche.

Monsieur DURIER demande s'il y aura d'autres musiciens que ceux de Neuville, la réponse est négative.

Monsieur RUFFIN demande s'ils seront en cdi, Monsieur FOURNIER lui répond que nous aurions la possibilité de les considérer comme des vacataires, comme les animateurs des centres aérés. Ils seraient payés 10 mois sur 12.

Monsieur RUFFIN craint en la baisse du nombre d'élèves.

Monsieur LEGAY s'interroge quant à lui au vu de la surcharge de travail pour Madame BRESSON.

Cette dernière lui indique qu'une fois les 8 professeurs enregistrés dans les 2 logiciels de payes et en comptabilité, ça devrait être envisageable.

Madame CONDAMINE, est rassurée quant à la qualité professionnelle des membres composant l'association.

Madame DUBUS arrive à 19h30.

Madame REHABI demande si ces professeurs pourraient ou non demander une seconde mutuelle en mairie.

Madame BRESSON doit se renseigner.

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition pour une école de musique communale (17 POUR – 1 ABSTENTION) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.



NEUVILLE SAINT VAAST



Lors de la prochaine réunion en conseil qui se tiendra au mois de juin, les membres débattront sur la possibilité de créer une commission extra-communale.

Monsieur GILLET arrive à 19h35.

2. Délibération pour le projet city et aire de fitness

Madame BERTRAND prend la parole.

Elle rappelle la subvention ANS octroyée à la commune avec obligation de faire les travaux avant le mois d'août 2025 pour pouvoir la toucher.

Les commissions cadre de vie et la CAO se sont réunies afin de travailler sur les 4 devis en présence :

- A : 66 935.49€ HT (l'entreprise CASAL SPORT)
- B : 99 094.12€ HT (cette entreprise a proposé 10 appareils de fitness au lieu de 4 demandés – malgré tout, l'entreprise reste plus onéreuse) – entreprise KOMPAN
- C : 60 900€ HT (l'entreprise RENOV'SPORT)
- D : 66 465.54€ HT (l'entreprise TRANSALP+LEMOINE).

A cela s'ajoute le montant de la plateforme pour 36 088€HT par l'entreprise SNPC + 16 000€ pour le basket.

Les couleurs choisies sont pour le sol : vert et terracotta. Le tour des grilles sera gris et jaune.

La CAO a opté pour l'entreprise Renov Sport.



NEUVILLE SAINT VAAST



Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable quant aux choix de la CAO, à savoir, le devis de Renov Sport (18 POUR – 1 CONTRE) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Monsieur DELREUX explique son vote contre en insistant sur le fait qu'il aurait préféré un financement sur d'autres dossiers.

Monsieur GOURGUECHON pense comme la personne contre le projet mais estime malgré tout qu'il ne faut pas passer à côté du montant de la subvention non négligeable.

Monsieur le Maire rappelle que les membres ont tous voté pour la demande de subvention et ainsi validé la subvention.

Madame BERTRAND poursuit ; la dalle serait commencée au mois de juin (car il y a des contraintes météorologiques, il ne faut pas que la température extérieure soit en dessous de 12°C pour la pose de la résine).

Monsieur LEGAY demande ce qu'il va advenir du matériel actuel ; Madame BERTRAND lui répond que le démontage sera assuré par le service technique mais que pour le moment il y aura un stockage du matériel.

Madame CONDAMINE demande quant à elle s'il y a un contrat de maintenance. Madame BERTRAND lui répond que la question n'a pas été abordée lors de la venue des entreprises car il y a des garanties de 15/20/25 ans et que le choix des matériaux a été fait afin justement de faciliter l'entretien.

Monsieur DURIER souligne l'importance du suivi de l'utilisation du revêtement.



3. Délibération pour solliciter un fonds de concours

Madame BERTRAND présente le point. Il s'agit de solliciter un fonds de concours auprès de la CUA afin de bénéficier d'une subvention partielle ou totale dans le cadre de la création de cavurnes et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Madame BERTRAND précise que l'emplacement des cavurnes est prévu à gauche en entrant dans le cimetière le long du mur où une bonne partie de concessions a été retiré lors de la reprise.

Pour information la CUA finance les agrandissements (uniquement lorsqu'il est avéré que la commune a pu procéder déjà à des reprises) et création de cimetière.

Madame BERTRAND a fait le courrier de demande de subvention en ce sens justement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable au devis présenté, (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

4. Délibération concernant le dépigeonnage

Madame BERTRAND revient sur le sujet complexe qui prend de l'ampleur.

Les toitures des bâtiments communaux sont sans cesse couvertes de pigeons (l'école- l'église et l'espace Ernest PETIT).

Plusieurs procédés ont été étudié afin d'éradiquer enfin ce problème.



3 devis ont été élaborés :

- SAPIAN pour 3017.48€ TTC
- TECHSANIT pour 9360€
- 3DACTIS pour 2652€

Le devis proposé au vote est celui de l'entreprise SAPIAN. Il va s'agir de 13 interventions : 1 intervention d'installation du dispositif de cages et mise en place de trémie à grain et abreuvoirs puis, 12 interventions de relèves des cages et récupération des pigeons. La fréquence de passage est 1 intervention par semaine pendant 3 mois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable au devis présenté, (18 POUR – 1 CONTRE) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Monsieur LEGAY souhaite qu'il soit rappelé que l'entreprise possède tous les agréments nécessaires pour effectuer ces opérations dans le respect des procédures et du bien-être animal.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une espèce invasive, que les fientes dans les silos de maïs sont très dangereuses pour la santé des troupeaux.

Monsieur DURIER souligne la dangerosité liée aux maladies que peuvent déclencher ces excréments pour les enfants de l'école comme pour les agents qui nettoient les fientes. Il est rappelé que les agents de nettoyage possèdent le matériel de protection nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cause des fientes de pigeons, il y a parfois des blocages sur les caméras de vidéosurveillance comme sur le mécanisme de fonctionnement des cloches à l'église.

Monsieur RUFFIN s'interroge de part la multitude de pigeons actuelle ; c'est la période de reproduction.



NEUVILLE SAINT VAAST



5. Délibération pour approuver la nouvelle version de la convention de liquidation du SIVU

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DELREUX.

Ce dernier explique qu'il y a une nouvelle version de la convention car la Préfecture a « retoqué » quelques points notamment : le système d'archivage qui va rester à la mairie de Maroeuil et non à Arras – le calcul a été modifié – la date doit être clairement écrite soit le 30 juin.

Pour rappel, il y a eu le licenciement après 2 mois de préavis d'un professeur.

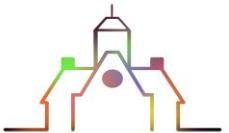
Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette nouvelle convention, (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

6. Délibération concernant l'adhésion au CNAS

Monsieur le Maire laisse Madame BRESSON présenter le sujet.

Force est de constater que bien que le bureau ait acté ce sujet, il reste discutable notamment au sujet de la somme à régler annuellement et par agent, soit 222€ x 15 agents.

Madame BRESSON présente aux membres le catalogue offrant de très nombreuses opportunités sociales



Deux possibilités s'offrent aux membres du conseil en plus d'une adhésion des titulaires :

- Les retraités : c'est non obligatoire
- Les cdd peuvent faire partie des adhérents : il faut déjà mettre en place un système social, c'est notre cas puisque les 2 personnes en cdd chez nous bénéficient comme les titulaires en fin d'année d'un chèque cadeau de 50€.

Les membres débattent et estiment pour la plupart d'entre eux qu'il faudrait pouvoir dissocier entre les cdd à proprement parler et les vacataires (qui sont présents en mairie pour une courte période lors des centres de loisirs).

Les 2 personnes en cdd sont présentes depuis plus 1 an chacune et les membres estiment qu'il faudrait qu'elles entrent également dans la catégorie des personnes pouvant adhérer au CNAS.

Madame BRESSON doit faire la demande auprès de la correspondante du CNAS Hauts de France.

Également le coût pour certains semble élevé.

Monsieur le Maire préfère ajourner le sujet et le reporter lors de la prochaine réunion en juin.

7. Délibération pour l'entretien du flambeau et le nettoyage du monument Leureugans

Madame BERTRAND poursuit la présentation des sujets.

L'entreprise SERVILOC a donné un devis pour 4020€ TTC pour le nettoyage et l'hydrofugation des monuments Leureugans et du Flambeau de la Paix.

Il est suggéré de faire nettoyer la croix du souvenir en même temps.



NEUVILLE SAINT VAAST



Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable au devis présenté, (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Les affichages sauvages sont abordés. A plusieurs reprises récemment, des affichages ont été installé dans le village (spectacle de 4x4, épaviste, etc.). Ce sont les agents qui, habituellement, retirent ses affiches. Il est demandé par plusieurs membres d'agir en conséquence : demande au poseur de venir les retirer, porter plainte.

Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner.

8. Délibération et convention concernant les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (convention avec la CUA)

Convention entre la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et ses communes membres portant sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt visant à la massification de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communautaire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) a décidé de développer de manière importante la production d'Energie Renouvelable (ENR) sur son territoire afin de couvrir :

- 37% de ses besoins à l'horizon 2030 (consommation de 690 GWh/an d'énergie renouvelable)
- 78% de ses besoins à l'horizon 2050 (consommation de 1123 GWh/an d'énergie renouvelable)

Afin d'accélérer la production d'ENR sur son territoire et de respecter les objectifs du PCAET précités, la Communauté Urbaine d'Arras a souhaité participer à une société de projets multi-énergies ayant pour finalité de développer les énergies renouvelables sur son patrimoine public ainsi que sur celui des communes membres.



NEUVILLE SAINT VAAST



La CUA sera actionnaire de cette société, avec les communes et les habitants du territoire qui le souhaitent, au même titre que les sociétés spécialisées dans la production et la commercialisation d'énergie renouvelable.

Cette approche permettra de faire porter, par cette société de projet, des investissements dans la production d'énergie renouvelable, tels que l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, en ombrières de parking ou sur toiture.

Cette approche permettra ainsi de répondre là où les collectivités ne pourront pas ou ne souhaiteront pas investir. Elle leur offrira par ailleurs la possibilité de devenir actionnaire de la société de projets et, à ce titre, de bénéficier de retombées financières.

Afin de désigner la structure qui aura en charge de créer cette société de projet, la CUA a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). L'opérateur qui sera désigné par la CUA, à l'issue de cet AMI, aura en charge de créer la société de projet qui développera puis exploitera les unités de production d'énergie photovoltaïque sur les parcelles (terrains, toitures) identifiées dans le cahier des charges de l'AMI.

S'agissant de notre commune, les surfaces identifiées comme potentiellement utilisables par cet opérateur pour la production d'énergie photovoltaïque sont les suivantes :

Type de surface	N° parcelle	Nom du site	Adresse	Surface PV potentielle (m ²)
Toiture de Bâtiment	AE21	Ecole	rue du Canada	400
Toiture de Bâtiment	AE 21	Mairie	1 rue du Canada	90
Toiture de Bâtiment	AD174	Bâtiment Carlin	rue du Carlin	60
Toiture de Bâtiment	AE 2 - AE 169	Espace asso	2/4 rue du 8 Mai	250
Toiture de Bâtiment	ZI231	Vestiaires	Rue les Tilleuls	150



NEUVILLE SAINT VAAST



Ces parcelles seront dès lors mises à disposition de l'opérateur qui sera sélectionné à l'issue de la procédure d'AMI lancée par la CUA, dans les conditions à convenir ultérieurement entre notre commune et la société de projet.

L'opération globale concerne au total quarante-six communes membres de la CUA, outre la communauté Urbaine elle-même. Aussi, dans un souci de mutualisation et d'efficacité, une action unique et coordonnée est nécessaire.

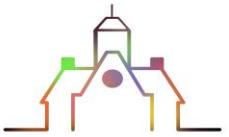
Il est donc proposé de confier à la CUA, par voie de convention, un mandat pour agir au nom de notre commune afin d'engager les procédures visant à désigner l'opérateur qui se verra attribuer la charge de la réalisation de ces installations, dans les conditions prévues dans la convention ci-annexée.

Cette convention n'emporte pas de transfert de compétences, mais uniquement mandat pour mettre en œuvre les procédures susvisées. La mise à disposition des biens à l'issue de la procédure fera l'objet d'actes distincts entre notre commune et la société de projets multi-énergies créée à l'issue de la procédure d'AMI.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- **AUTORISER** la signature, par le Maire ou l'élu délégué, de la convention ci-annexée, permettant à la Communauté urbaine d'Arras de mettre en œuvre les procédures en vue de la massification de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à la signature de cette convention, (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.



9. Délibération concernant la nomination d'un référent incendie

2 personnes se proposent : Monsieur DURIER et Monsieur DELREUX.

Monsieur DURIER explique qu'il y est très attaché, qu'il fait déjà partie de la sécurité civile, qu'il a de nombreuses relations en la matière.

Monsieur DELREUX préfère se retirer tout en soulignant son intérêt dans ce domaine, auquel il pourrait être associé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable au choix de M DURIER en tant que référent incendie (18 POUR – 1 ABSTENTION) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

10. Délibération concernant la déclaration d'intention d'adhérer au contrat protection du cdg62.

Monsieur le Maire laisse Madame BRESSON présenter le dossier.

Le Centre de gestion du Pas-de-Calais a été précurseur dans le domaine de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents. Ceci en offrant la possibilité aux collectivités territoriales et établissements publics de proposer à leurs agents d'adhérer à une garantie maintien de salaire en cas d'arrêt maladie (volet prévoyance de la PSC) **ainsi qu'à une mutuelle (volet santé de la PSC)**.

Les textes ont évolué depuis la mise en place de cette protection et des participations employeurs vont maintenant s'ajouter au dispositif.



Aussi afin de proposer des offres adaptées, complètes avec de nouveaux services et des prestations complémentaires, **le CdG62 va relancer une nouvelle consultation courant 2025 concernant le volet santé du contrat de PSC (mutuelle)** afin que cette nouvelle offre puisse être mise en place dès 2026.

C'est pourquoi **il est impératif que les collectivités et établissements publics** affiliés (obligatoires ou volontaires) ou adhérant au socle **fassent part en amont** au CdG62 de leur volonté de participer à cette nouvelle offre.

Un formulaire de déclaration d'intention d'adhésion a été réalisé par le service à cet effet. Il convient de le compléter et de le retourner par mail. Celui-ci va permettre au CdG62 de calibrer sa consultation afin de bénéficier des prestations les plus adaptées aux meilleurs tarifs.

Un montant de 15€ par agent est annoncé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette déclaration d'intention d'adhérer au contrat protection du cdg62 (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

11. Délibération concernant une location de salle à l'espace Ernest PETIT.

Lors d'une location le 29 mars, à la suite d'un problème électrique (coup de poing activé par erreur), les locataires ont vu leur pièce montée fondre

Monsieur le Maire souhaite annuler le coût du forfait énergie.

Nous sommes soumis par une régie donc la demande doit passer par l'approbation du conseil municipal.

Monsieur GOURGUECHON s'étonne de ce fait, comment les personnes ne se sont pas aperçues de leur erreur...
Pourquoi n'ont-elles pas appelé la personne d'astreinte ?

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'actuellement, personne n'est nommé.
C'est d'ailleurs un sujet à l'ordre du jour du prochain conseil du mois de juin.



NEUVILLE SAINT VAAST



Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette annulation du coût énergie pour ces locataires (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

12. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire et Monsieur FOURNIER donnent informations aux membres de l'avancée des travaux suite au choc véhicule contre façade mairie
 - ⇒ Les 2 entreprises de maçonnerie et menuiseries se sont rencontrées et ont convenu des travaux qui s'étaleront jusque fin juillet
 - ⇒ L'entreprise VISEUX va d'ores et déjà démarrer dès jeudi 22 mai
 - ⇒ Mercredi 21 mai matin, le plaquiste est venu voir avec le référent bâtiment M CAPRON afin de s'organiser de leurs côtés, a priori une intervention intérieure en septembre
 - ⇒ L'expert a validé les 3 devis en retirant une partie du parvis (que le conducteur n'a pas abîmé) ainsi qu'une fenêtre
- Monsieur le Maire donne l'information du suivi des travaux d'assainissement : la 1^{ère} réunion publique aura lieu le 1^{er} juillet avec les riverains des rues de la barre-Leureugans et égalité. Les travaux seraient finis pour noël.
 - ⇒ Il y a des questionnements divers, Monsieur le Maire explique que les réunions publiques vont servir à rassurer les particuliers comme les aguiller au mieux au cas par cas
 - ⇒ Les routes seront a priori barrées avec un alternat
 - ⇒ Il y aura en tout 5 pompes sur Neuville
- Madame BERTRAND informe les membres qu'il va être mis fin – par anticipation - à la mise à disposition du compagnon par l'association REGAIN, qu'elle a reçu M BRICE Romuald qui le remplacera jusque mi-septembre en cdd
 - ⇒ Monsieur DURIER suggère un flocage des camions du service technique
 - ⇒ Madame CONDAMINE explique que la commissions communication avait déjà fait un devis.



- Madame BERTRAND souhaite que les membres se mettent d'accord afin de trouver un nom au parking en face de l'église ; des panneaux sont déjà présents, devrons-nous y ajouter un marquage au sol supplémentaire ? car de nombreuses personnes se plaignent – réponse pour le prochain conseil de juin
 - ⇒ Monsieur GOURGUECHON explique que pour lui le marquage au sol fonctionne bien rue du Canada
 - ⇒ Par contre, il souligne encore que des personnes se garent sur la totalité des trottoirs rue du Canada au lieu de se garer chez eux (a priori, il y aurait la place pour garer leurs véhicules) ou stationnement en alternance sur les trottoirs
 - ⇒ Le rôle des élus est d'aller voir les particuliers lorsque des anomalies de cet ordre apparaissent, également lorsque des gens se garent à tort sur la place Dorgeles en dehors de places de parking
- Monsieur le Maire lit un mail de l'Agence de Rayonnement Territorial pour apprécier le tissu économique qui demande un recensement des manques en matière d'artisanat, de commerces et de services médicaux sur le territoire de Neuville et/ou aux alentours – le mail va être envoyé dès le lendemain aux élus pour retour.
- Un intervenant extérieur souhaite demander la parole, Monsieur le Maire la lui donne
 - ⇒ Monsieur VILELA interpelle les membres afin de leur signaler que les cloches de l'église semblent déréglées – Madame BERTRAND missionne Madame BRESSON de voir le problème dès le lendemain
 - ⇒ Egalement, il s'interroge quant au poteau qui va supporter le feu rue de l'égalité, ne peut-il pas être déplacé car il gêne – Monsieur le Maire va s'en charger.
- Monsieur le Maire informe les membres qu'en mairie se trouve un (e) boitier/poupée Izzy, qui est un ambassadeur des valeurs communes aux relations franco-canadiennes. C'est un fort symbole d'espoir et d'aide humanitaire et de paix.



NEUVILLE SAINT VAAST



- ⇒ Elle a été remise le 24 avril lors de la soirée au Mémorial national du Canada à Vimy
- ⇒ La poupée porte le numéro 62 sur les 80 fabriquées
- ⇒ Carol Isfeld a commencé à tricoter des poupées pour que son fils, le caporal-chef Mark « Izzy » Isfeld, puisse les distribuer aux enfants pendant son service comme soldat de la paix dans la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Croatie. Mark a perdu la vie dans l'explosion d'une mine terrestre durant cette mission, le 21 juin 1994.

Après sa mort, Carol Isfeld et des amis ont continué de fabriquer des poupées « Izzy » en sa mémoire, et d'autres Canadiens et Canadiennes ont plus tard uni leurs efforts aux leurs. Des soldats et des soignants canadiens ont ainsi pu offrir des milliers de poupées Izzy à des enfants éprouvés dans des zones frappées par un conflit ou une catastrophe.



- Madame BERTRAND souhaite revenir sur un souci qui a eu lieu récemment suite à un manque de communication
 - ⇒ Elle explique qu'elle a précipité un travail de nettoyage de la voyette rue verte sans faire une communication aux riverains
 - ⇒ Le service technique a rapidement entrepris de débroussailler la voyette très rapidement afin d'ouvrir la voyette au public
 - ⇒ Dans ce laps de temps, des riverains dont Monsieur Sébastien LEGAY ont dû protéger leurs propriétés qui donnent sur cette voyette par une clôture.
 - ⇒ Au bout de la voyette il est à noter qu'un particulier possède 2 chiens classés en catégorie 2 des chiens dits dangereux et il ne possède pas de grillage donnant sur cette voyette
 - ⇒ Comme l'indique Monsieur LEGAY, il est parfaitement pour la réouverture de la voyette au public mais en donnant l'information aux riverains au préalable
 - ⇒ Madame LANGHAM s'inquiète quant à la charge de travail de débroussaillage et d'entretien de ces voyettes pour le service technique
- Monsieur RUFFIN informe qu'un robinet au stade fuit. Madame BERTRAND enverra un agent vérifier les différentes robinetteries.
- Monsieur LEGAY demande à Madame BERTRAND de contacter la société d'espaces verts pour le remplacement des arbres morts rue du 11 Novembre et autour de la croix du souvenir.

Fin de séance à 22h45

Jean-Pierre PUCHOIS, Maire

Sébastien LEGAY, secrétaire de séance



NEUVILLE SAINT VAAST

